

DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

Le 13 septembre 2023

Me Véronique Dubois, Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria, bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

- Objet**
- **DPCMÉER - Demande d'adoption de la norme de fiabilité TPL-001-5.1**
 - **Dossier de la Régie : R-4233-2023**

Chère consœur,

Après révision de la preuve du Coordonnateur de la fiabilité, notre cliente, Rio Tinto Alcan inc. (« **RTA** »), souhaite informer la Régie de l'énergie qu'elle n'interviendra pas au nouveau dossier mentionné en rubrique puisqu'à ce stade elle ne voit pas d'enjeu concernant la portée ou la mise en application de la norme de fiabilité TPL-001-5.1 visée par la demande du Coordonnateur de la fiabilité.

Cependant, RTA réserve ses droits d'intervenir si le champ d'application de cette norme devait être modifié ou que des éléments nouveaux devaient être intégrés dans ce dossier.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

Dentons Canada S.E.N.C.R.L.

Pierre D. Grenier

PDG/ld